



**RAPPORT ANNUEL
sur le service public
de prévention et de
gestion des déchets**

2021

CADRE JURIDIQUE DU RSPPGD

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité des déchets qui leur a été transférée par ses communes membres. Dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en rajoutant le terme «prévention et gestion». Le décret du 30 décembre 2015 en précise les modalités en entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Les indicateurs présentés dans le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets, sont d'ordre technique et financier. Le rapport est présenté au Comité Syndical et à la Commission Consultative des Services Publics, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est ensuite transmis aux communautés de communes et d'agglomération membres pour présentation en Conseil Communautaire et mis à disposition du public dans les locaux administratifs du Syndicat sur le site Internet «www.sidomra.com».

REMERCIEMENTS

A tous ceux qui contribuent à la réduction en amont des déchets, aux administrés qui participent à la bonne marche du dispositif de collecte sélective et à la maîtrise des coûts en respectant les consignes de tri, aux foyers qui pratiquent le compostage individuel sur le territoire syndical,

Aux Présidents des Communautés, Vice-présidents, Délégués, Maires, élus, ambassadeurs du tri et personnels des Collectivités Locales qui relaient, sur le terrain l'action du SIDOMRA.

A nos partenaires : L'ADEME, LE CONSEIL REGIONAL, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CITEO, LA LIGUE CONTRE LE CANCER, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAUCLUSE, KNET PARTAGE, PHARMACIE HUMANITAIRE INTERNATIONALE, LE RELAIS...

Le présent document, réalisé en interne sur papier recyclé, est issu de l'analyse détaillée de l'activité et des résultats du SIDOMRA. La seconde partie du rapport concernant NOVALIE est extraite du rapport d'activité du Délégué SUEZ.

AVERTISSEMENT

D'éventuelles erreurs peuvent affecter ce document. Il est demandé au lecteur, qui les relèverait, d'en informer l'administration du SIDOMRA.

Directeur de la publication :

Joel GUIN
Camille JULLIEN

Rédacteur en chef :

Camille JULLIEN

Rédaction :

Camille JULLIEN
Sophie MASANTE
Muriel MILESI

Conception, réalisation :

Sophie MASANTE

Crédits photos :

Sophie MASANTE, Eric PETITJEAN

Infographie :

Stéphane JUNGERS

Impression :

Imprimé en interne sur papier recyclé



SOMMAIRE

EDITORIAL DU PRÉSIDENT	6
LE SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS DU PAYS D'AVIGNON.....	7
LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	8
LE TERRITOIRE DU SIDOMRA.....	10
LA POPULATION DU SIDOMRA.....	11
LA COMMUNICATION.....	12
EVENEMENTS	13
FAITS MARQUANTS.....	14
ÉTAT DE LA MISE A DISPOSITION DES COMPOSTEURS	15
LL'ASSOCIATION KNET PARTAGE	16
LA DÉCHÈTERIE DE VEDENE	17
LA COLLECTE DU VERRE	18
BILAN DU DISPOSITIF CLIIINK	19
BILAN GLOBAL DES TONNAGES DU SIDOMRA.....	20
LES COÛTS BRUT DE TRAITEMENT.....	22
LES RECETTES ET SOUTIENS A LA VALORISATION.....	23
BILAN ANNUEL HORS PARTICIPATIONS ET SYNTHÈSE COUTS NETS	24
LES PARTICIPATIONS DES EPCI ADHERENTS ET LEUR ÉVOLUTION.....	25
SYNTHÈSE REFERENTIEL NATIONAL DES COÛTS SINOÉ.....	26
CORRESPONDANCES DU DECRET 2015-1827 DU 30/12/2015.....	28
LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	28
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	29
LE PÔLE NOVALIE.....	30

EDITORIAL



L'année 2021 du SIDOMRA a été une année riche en événements !

La signature de l'avenant 27 en décembre avec le délégataire SUEZ portant sur la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) a constitué une étape clé pour le centre de tri de Vedène. À compter de la date de la mise en place de l'ECT en novembre 2022, tous les emballages pourront ainsi être déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire dédiés à la collecte sélective. Cette simplification du geste de tri devrait permettre d'augmenter de 3,5 kg la collecte sélective par habitant (source éco-organisme CITEO).

En 2021, le tri sélectif du SIDOMRA sur le centre de tri s'est élevé à 7309 tonnes. Par rapport à l'année précédente, le tonnage a augmenté de + 6,93%, ce qui constitue une très bonne performance ! Le changement de comportement des administrés vis-à-vis du tri des emballages se vérifie dans les chiffres et je tiens à saluer le travail réalisé depuis plusieurs années par les élus, personnels des EPCI et communes membres et l'ensemble de nos partenaires (associations et éco-organisme CITEO).

En parallèle, le SIDOMRA a continué à travailler avec l'association Vaucluso-Rhodanienne de réflexion sur les déchets. Le futur centre de tri aurait une capacité de tri de 40 000 tonnes/par an et serait implanté sur les terrains du SIDOMRA. Le portage juridique a été déterminé, il s'agira d'une Société Publique Locale (SPL). Ce projet industriel d'ampleur permettrait au Département de Vaucluse et ses territoires limitrophes de disposer de son propre outil dans le domaine du recyclage.

Au niveau du tri du verre 5255 tonnes ont été atteintes, la sensibilisation autour de cet enjeu, l'organisation du festival d'Avignon en 2021 (annulé en 2020 en raison de la pandémie de COVID 19) et le dispositif CLIIINK, système de récompense et d'incitation au tri, ont permis d'obtenir ce résultat.

Le traitement des ordures ménagères s'est élevé en 2021 à 74 366 tonnes contre 74 445 l'année précédente et a donc légèrement diminué (- 0,11 %). La forte hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) a directement impacté le coût à la tonne du traitement des ordures ménagères résiduelles du SIDOMRA. Le taux réglementaire est ainsi passé de 6 € la tonne à 11 € la tonne en 2021. Le sinistre du turboalternateur GTAI a eu pour conséquence de porter atteinte à la performance énergétique du site ce qui n'a pas permis au syndicat de bénéficier d'une TGAP bonifiée (17 € au lieu de 11 € la tonne avec la TGAP réduite). Le SIDOMRA s'est rapproché de l'association nationale AMORCE pour que l'arrêté du 3 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2017 permettant de neutraliser certaines périodes d'état d'urgence sanitaire (covid 19) dans le calcul de la performance énergétique soit reconduit. Le renouvellement de cette mesure permettrait au syndicat de ne pas régler la TGAP à 17 € la tonne et d'obtenir ainsi un remboursement de la part du délégataire. La demande est toujours en cours d'instruction.

Par ailleurs, depuis la fin de l'année 2020, les 4 fours d'incinération de l'Usine de Valorisation Énergétique ont régulièrement dû faire l'objet d'arrêts techniques en raison d'explosions de bouteilles de gaz de protoxyde d'azote. Pour garantir la sécurité des personnels et permettre d'assurer la continuité du service public de traitement et de valorisation des déchets, il est important d'encadrer la gestion de ces déchets dangereux.

En 2021, le syndicat a également dû faire face à de nouvelles charges financières qui ont fortement impacté son budget : nouveau montant de sa taxe foncière, nouveau montant de sa contribution économique territoriale et aussi le financement de la hausse des indices contractuels en raison de la reprise économique.

D'un point de vue général, la hausse programmée de la TGAP sur les prochains exercices va directement impacter le coût à la tonne du traitement des ordures ménagères, c'est pourquoi il est plus que jamais primordial de travailler sur la collecte sélective, la collecte du verre et le tri à la source avec les biodéchets.

Sur la question des biodéchets qui s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), le SIDOMRA a décidé en 2021 de renforcer sa politique de mise à disposition des composteurs individuels en votant le financement d'aires de compostage partagé pour ses EPCI membres. D'ici 3 ans, ce sont 42 aires de compostage partagé qui pourront être installées sur l'ensemble du territoire syndical.

Vous savez que je suis fortement attaché à ce syndicat qui se doit de rendre le meilleur service au meilleur coût aux 3 intercommunalités adhérentes, aux 16 communes historiques et aux 217.608 habitants du territoire. En lisant ce rapport 2021, vous serez bien informé sur l'activité syndicale.

Le Président,
Joël GUIN

LE SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS DU PAYS D'AVIGNON

LES STATUTS ET LES COMPÉTENCES

Les syndicats de Communes sont la forme la plus ancienne et la plus pratiquée de regroupement intercommunal. Leur création remonte à la Loi du 22 Mars 1890, codifiée à l'article L5212 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le SIDOMRA, Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 23 avril 1966.

Le regroupement des communes en communautés d'agglomération ou de communes a été à l'origine de la transformation des statuts du syndicat Intercommunal en Syndicat Mixte pour la gestion des déchets du Pays d'Avignon, par arrêté préfectoral du 16 septembre 1999.

Le Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon (SIDOMRA) a pour objet :

A) Compétences obligatoires : Le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets ménagers et assimilés, collectés par les collectivités membres ou par lui-même,

B) Compétences optionnelles :

1 – le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets ménagers et leurs assimilés, collectés par des collectivités non-membres,

2 – la collecte et le traitement par recyclage ou valorisation du verre.

Le Syndicat est administré par un Comité représentant les Communautés d'agglomération et les Communautés de Communes adhérentes au SIDOMRA. Les membres du Comité sont élus par les Conseils Communautaires des Communautés adhérentes.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Une collectivité publique compétente pour exercer une activité du service public peut décider, pour des raisons d'efficacité, de confier la gestion de ce service public à une personne privée.

La loi du 11 octobre 2001 définit la notion de délégation de service public comme « un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité, à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ». L'administration reste libre du choix de son cocontractant, toutefois comme pour les marchés publics elle est liée à des obligations de transparence et de publicité imposées par la loi du 29 janvier 1993.

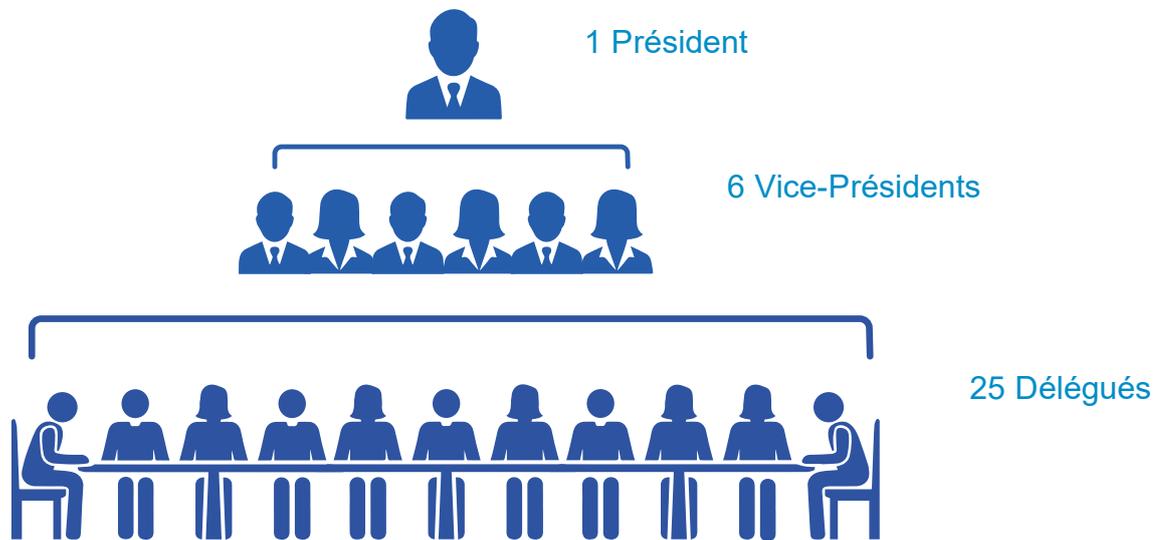
La forme de délégation contractuelle du SIDOMRA est la concession. Le concessionnaire, la Société Novergie (aujourd'hui Suez environnement) a la charge de faire fonctionner l'ouvrage ; c'est à ce dernier qu'il appartient de construire les ouvrages ou les équipements et d'acquérir les biens nécessaires au service ; il exerce l'activité à ses risques et périls ; il se rémunère en contrepartie du service fourni. Il bénéficie également d'un droit à l'équilibre financier du contrat. Le concédant (Sidomra) doit indemniser le concessionnaire des charges qui lui sont imposées en cours d'exécution au nom de la continuité du service public ou de l'adaptabilité (mise aux normes).

A la fin de la concession, le concessionnaire remet gratuitement, à la personne publique concédante, les ouvrages et équipements nécessaires au bon fonctionnement du service.

En 1991, le SIDOMRA a attribué à Suez environnement une délégation de service public (DSP) pour la construction et la gestion du pôle de valorisation des déchets de Vedène. L'entreprise privée a la charge de la construction, du financement et de l'exploitation de l'ensemble des activités du site. Le Sidomra définit et valide le choix des outils industriels proposés par son délégataire, les orientations de la politique de développement du site et ses activités. La Délégation de service public entre le Sidomra et Suez environnement court jusqu'en 2027.

LE COMITE SYNDICAL 2020 - 2026

Les 32 délégués composant le Comité syndical sont des élus issus des communes et désignés par leurs conseils municipaux. Ils siègent au sein d'une instance délibérative appelé Comité Syndical. Le Bureau Syndical est l'organe exécutif, il est composé d'un Président et de 6 Vice-Présidents élus au sein du Comité Syndical.



Les membres du Comité Syndical et le Bureau ont été élus par délibération du 7 septembre 2020. Le Comité syndical est composé de 32 délégués titulaires et de 30 délégués suppléants.

Les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon



Mr Joel GUIN
Président du SIDOMRA
Maire de Vedène



Mme Dominique ANCEY
Vice-Présidente du SIDOMRA
Jonquerettes



Mr Jacques DEMANSE
Vice-Président du SIDOMRA
Maire de Sauveterre



Mme Laurence LEFEVRE
Vice-Présidente du SIDOMRA
Avignon



Mr Guy MOUREAU
Vice-Président du SIDOMRA
Maire d'Entraigues



Mr Philippe ARMENGOL
Délégué titulaire
Maire de Velleron



Mr Jean Firmin BARDISA
Délégué titulaire
Le Pontet



Mr Yvan BOURELLY
Délégué titulaire
Maire de Saze



Mr Jean Louis COSTA
Délégué titulaire
Le Pontet



Mr Julien DE BENITO
Délégué titulaire
Avignon



Mr Benoit DUFAY
Délégué titulaire
Caumont sur Durance



Mr Lionel FISCHER
Délégué titulaire
Saint Saturnin



Mme Chantal GOTTRA
Déléguée titulaire
Vedène



Mme Dominique LIBES
Déléguée titulaire
Caumont sur Durance



Mr Fabrice MARTINEZ
TOCABENS
Délégué titulaire
Avignon



Mr Régis PHALY
Délégué titulaire
Entraigues



Mme Isabelle PORTEFAIX
Déléguée titulaire
Avignon



Mr Grégoire SOUQUE
Délégué titulaire
Maire de Morières les Avignon

DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS

AVIGNON : M. BELHADJ, M. DESHAYES, M. SIMELIERE, MME TEXTORIS,
CAUMONT : MME JOUMOND
ENTRAIGUES : MME CRISTOFARO
JONQUERETTES : MME VERNHES
SAUVETERRE : MME ARNAU

LE PONTET : MME BOMPUIS, M. SUISSÉ

MORIERES : M. CAMPERGUE
ROQUEMAURE : M. INDERBITZIN
SAINT SATURNIN : M. CACCELLI
VEDENE : M. DOUCENDE, M. HERVE
VELLERON : MME CAVALINI

Les représentants de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat



Mme Emmanuelle ROCA
Vice-Présidente du SIDOMRA
Sorgues



Mr Jean BERARD
Délégué titulaire
Maire de Bédarrides



Mr Fulgencio BERNAL
Délégué titulaire
Pernes les Fontaines



Mr Aurélien CARLES
Délégué titulaire
Althen des Paluds



Mme Magali DE FUENTES
Déléguée titulaire
Bédarrides



Mr Cyrille GAILLARD
Délégué titulaire
Sorgues



Mme Chantal GONNET OLIVI
Déléguée titulaire
Monteux



Mr Mario HARELLE
Délégué titulaire
Monteux



Mr Marc MOSSE
Délégué titulaire
Althen des Paluds



Mme Aurélie VERNHES
Déléguée titulaire
Pernes les Fontaines

DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS

ALTHEN DES PALUDS : M. TERRISSE, MME VERGIER
BEDARRIDES : M. PERRAND, M. TARTEVET
MONTEUX : MME MILLET, M. MUS
PERNES LES FONTAINES : M. PASCAL, M. VIAU
SORGUES : M. LAPORTE, M. DESFOUR

Les représentants de la Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse



Mr Etienne KLEIN
Vice-Président du SIDOMRA
Maire de Chateauneuf de Gadagne



Mr Lionel GOMEZ
Délégué titulaire
Le Thor



Mme Angélique RIVOIRE
Déléguée titulaire
Saumane

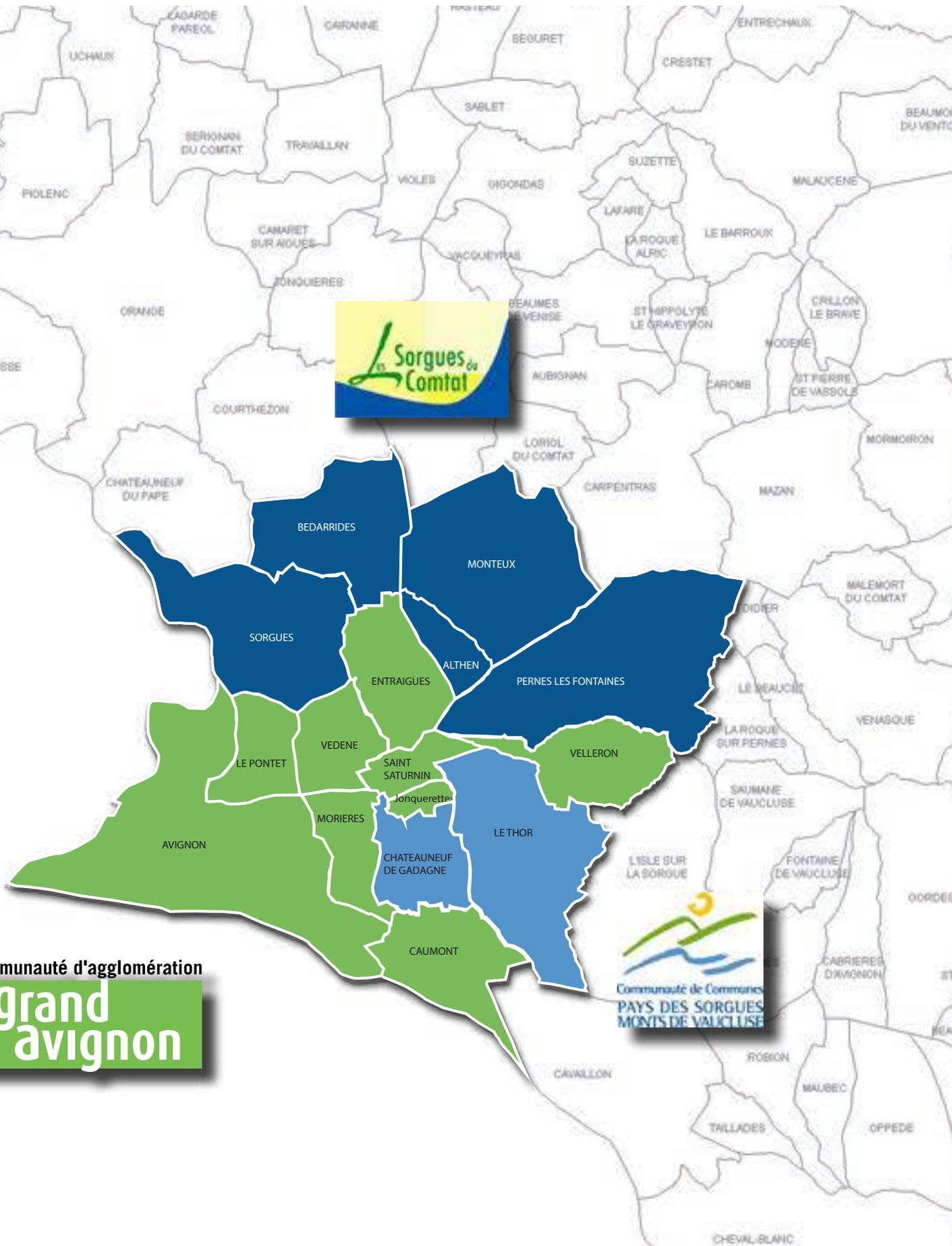


Mr Philippe ROUX
Délégué titulaire
Isle sur la Sorgue

DÉLÉGUÉS SUPPLEANTS

CHATEAUNEUF DE GADAGNE : M. AIMADIEU, FONTAINE DE VAUCLUSE : M. GAILLARD, ISLE SUR LA SORGUE : MME PLANEILLE, LE THOR : M. RAOUX.

LE TERRITOIRE



communauté d'agglomération
grand avignon

LA POPULATION

RECENSEMENT INSEE PAR COMMUNE : 217 608 HABITANTS

COLLECTIVITES	population
GRAND AVIGNON	154 061
Avignon	92 821
Le Pontet	17 177
Vedène	11 751
Entraigues sur la sorgue	8 718
Morières les Avignon	8 916
Saint Saturnin	5 048
Caumont sur Durance	5 013
Velleron	3 030
Jonquerettes	1 587
CC LES SORGUES DU COMTAT	51 034
Monteux	13 161
Pernes les Fontaines	10 457
Althen des Paluds	2 897
Sorgues	19 127
Bédarrides	5 392
CC PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE	12 513
Le Thor	9 117
Chateauneuf de Gadagne	3 396
TOTAL POPULATION DU SIDOMRA	217 608

Syndicat créé en 1966, le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon traite aujourd'hui les déchets de 16 communes, regroupées en 3 intercommunalités (la communauté d'agglomération du Grand Avignon et 2 communautés de communes, Les Sorgues du Comtat et Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse). S'il conserve son siège historique à Avignon, ses bureaux sont installés à Vedène depuis 2005 au cœur de son activité.

Au 1^{er} janvier 2017, les communes de Bédarrides et Sorgues ont quitté la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO) et ont rejoint la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat.

A ce jour, le SIDOMRA est constitué de 16 communes regroupées dans une Communauté d'Agglomération et deux Communautés de communes, représentant 217608 habitants (recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2022).

LA POPULATION DES COMMUNAUTÉS MEMBRES

- **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : 154 061 habitants concernés.**
- **Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat : 51 034 habitants.**
- **Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : 12 513 habitants concernés.**

LA COMMUNICATION EN 2021



SIDOMRA

Mise à disposition de composteurs

Pour les habitants de Althen des Paluds, Avignon, Bédarrides, Caumont, Entraigues, Chateaufort de Gadagne, Jonquerettes, Le Pontet, Le Thor, Molières, Montoux, Pernes les Fontaines, Saint Saturnin, Sorgues, Vedène, Velleron

Samedi 26 juin 2021 de 9 h à 13 h
Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon
649 Avenue Vidier - 84270 VEDENE

Inscription obligatoire
☎ 04 90 23 44 76
🌐 www.sidomra.com



440 litres
(H.1025 x L.820 X l.620 mm) 24 €



600 litres
(H.1200 x L.950 X l. 920 mm) 30 €






LE RECYCLAGE

des emballages ménagers

Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux.

VERRE

La collecte du verre

Bouteilles, pots, flacons, bocaux : petits ou grands, n'hésitez plus, si ce sont des emballages en verre, ils se déposent dans la colonne à verre et se recyclent à 100 % et à l'infini.

COMPOSTAGE

Le compostage individuel

Le compost est un excellent moyen d'utiliser les déchets végétaux que nous produisons pour l'utiliser au jardin comme fertilisant et engrais vert. Sa composition permet d'améliorer la qualité du sol et d'apporter les éléments nutritifs dont les végétaux ont besoin pour se développer

117 canettes de sodas permettent de fabriquer une trottinette. L'anneau de mobius est le logo officiel indiquant le caractère recyclable d'un produit.



4 964 tonnes de verre d'emballages ont été collectées en 2019 sur le territoire du SIDOMRA. Le Syndicat reverse à la ligue contre le cancer 3.05 € par tonne collectée



782 composteurs c'est le nombre de composteurs mis à disposition en 2019. 32% des déchets ménagers peuvent être compostés



Collecte sélective en bacs ou sacs



606 colonnes sont installées sur 16 communes



14 712 composteurs distribués depuis 2004



Le geste de tri, un geste à la portée de tous.
Ensemble, engageons-nous d'avantage pour la valorisation et le recyclage



Engageons nous davantage dans la valorisation et le recyclage

STOP aux déchets sauvages !

Tout déchet déposé au pied des conteneurs à verre, **même du verre** est considéré comme «dépôt sauvage» et passible d'une amende pour infraction de seconde classe.

Si la borne à verre est pleine et ne permet pas le dépôt, utilisez une autre borne ou reportez votre dépôt. Merci

*J'aime ma ville
J'en prends soin !*




SIDOMRA - Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon
649 Avenue Vidier - 84270 VEDENE - www.sidomra.com

RAPPEL des CONSIGNES NATIONALES de TRI des EMBALLAGES en VERRE

Seuls les emballages en verre peuvent être recyclés, c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux, et flacons. Le verre culinaire (vaisselles et plats transparents) n'est pas à déposer dans les conteneurs car il s'agit de céramique transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre et détériorent la qualité du verre recyclé.



**BOUTEILLES
FLAONS
POTS ET BOCAUX
SE RECYCLENT
À 100 % ET
À L'INFINI**
3,05 € par tonne de verre recyclé sont reversés à la Ligue contre le cancer

DANS LE CONTENEUR À VERRE





**ASSIETTES
VERRES DE TABLE
FLÛTES A CHAMPAGNE
VASES
PLATS ET VAISSELLE
EN VERRE**

DÉCHETS DE PETITE TAILLE

DANS LE BAC À ORDURES MÉNAGÈRES





**MIROIRS
GLACES
CARREUX
VITRES
PARE-BRIS
FENÊTRES**

DÉCHETS DE GRANDE TAILLE

EN DECHÈTERIE



LES ÉVÈNEMENTS 2021

DEPART A LA RETRAITE DE MR REMI JULLIEN



2021 fut également le départ à la retraite de Monsieur Rémi JULLIEN, Directeur du Syndicat du 1^{er} octobre 2014 au 1^{er} octobre 2021. Outre la bonne gestion du syndicat, son expertise dans les domaines juridiques et financiers lui ont permis de travailler sur le contrat de délégation de service public du SIDOMRA. La signature de l'avenant n°26 fin 2018 a eu pour effet de générer chaque année de nouvelles recettes financières pour le syndicat. Monsieur JULLIEN a également travaillé en collaboration avec le délégataire SUEZ RV sur le réseau de chaleur. Ce réseau opérationnel depuis 2018 assure le transport de la «vapeur verte» entre l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Vedène et l'usine GB Foods (ex Continental

Foods - Liebig) implantée dans la commune du Pontet. Ce projet reste un exemple à suivre dans le domaine environnemental puisque la production de CO² de l'usine GB Foods a été réduite de 70 % environ. Monsieur JULLIEN a également travaillé sur l'acquisition des terrains à proximité directe des installations du SIDOMRA. Ces terrains sur la commune de Vedène ont été sélectionnés pour accueillir le projet du futur centre de tri Vaucluso – Rhodanien dont la capacité de traitement serait de 40 000 tonnes par an. Enfin, concernant le centre de tri de Vedène, il a également travaillé sur l'Extension des Consignes de tri (ECT) qui constitue une évolution importante pour cet outil industriel et pour l'ensemble de nos administrés. Monsieur le Président Joël GUIN lui a remis la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale – échelon OR (35 ans de service) et le diplôme officiel de la Préfecture en récompense de son dévouement au service des collectivités locales. Le président, les élus et le personnel du SIDOMRA saluent son expérience professionnelle, ses qualités humaines, son sérieux ainsi que son sens du service public et souhaitent à M. Rémi JULLIEN une excellente retraite !

LES VISITES DU CENTRE DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE VEDÈNE

En raison du COVID 19, les visites sur le site de valorisation des déchets ont du être réduites, seulement 14 ont pu être effectuées en 2021, représentant l'accueil d'environ 300 visiteurs.

PARTICIPATION AU 30 ANS DE LA FETE DE LA SCIENCE - PLACE DE L'HORLOGE - AVIGNON



Événement national de référence en matière de culture scientifique, technique et industrielle, la Fête de la Science est un temps fort en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2021, la Fête de la Science a fêté ses 30 ans : cette édition anniversaire s'est déroulée du 1^{er} au 11 octobre.

Depuis 30 ans, la Fête de la Science, à travers dix jours de manifestations gratuites, a pour objectif de sensibiliser les publics à la science et à ses enjeux, de favoriser le partage des savoirs entre chercheurs et citoyens, de valoriser le travail de la communauté scientifique et de susciter des vocations chez les jeunes.

La crise sanitaire a souligné l'importance du dialogue entre la science, la recherche et les citoyens. Dans ce contexte, la Fête de la science est l'occasion pour le grand public et



les publics scolaires de rencontrer les hommes et les femmes qui font les sciences, les techniques, les innovations aujourd'hui à travers de nombreuses animations : ateliers, expositions, débats, villages des sciences...

Dans le Vaucluse, la Fête de la science est cofinancée par l'Etat et la Région et coordonnée par l'association «Café des Sciences» en partenariat avec Avignon Université et la Ville d'Avignon.

Le samedi 2 octobre, le personnel du SIDOMRA a tenu un stand au village des sciences situé à Avignon, mettant en avant le réseau de vapeur verte et le dispositif innovant Cliiink.



LES FAITS MARQUANTS 2021

ENCADREMENT DE LA GESTION DES BOUTEILLES DE PROTOXYDE D'AZOTE SUR L'UVE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 20 avril 2022

ENCADREMENT DE LA GESTION DES BOUTEILLES DE PROTOXYDE D'AZOTE SUR L'USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (UVE) DE VEDÈNE.

Depuis la fin de l'année 2020, les fours d'incinération de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Vedène doivent régulièrement faire l'objet d'arrêts en raison d'explosions de bouteilles de gaz de protoxyde d'azote.

Le protoxyde d'azote, aussi connu sous les noms de « gaz hilarant » ou « proto », est un gaz d'usage courant utilisé dans la restauration (dans des cartouches pour siphon à chantilly), des aérosols d'air sec ou des bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie.

Détourné de son usage initial, ce gaz est souvent transféré dans des ballons de baudruche afin d'être inhalé par les consommateurs qui recherchent l'effet rapide, fugace, euphorisant et les distorsions sensorielles ressenties avec ce produit. Ce mode d'utilisation présente des risques sanitaires avérés et « des risques immédiats : asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, brûlure par le froid du gaz expulsé, désorientation, vertiges, chutes notamment. En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés et / ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir. La consommation associée à d'autres produits (alcool, drogues) majore les risques. » (source : drogues.gouv.fr). En 2021, l'État a interdit la vente de ces produits aux mineurs.

Au-delà du risque sanitaire, les bouteilles remplies à forte pression génèrent des explosions encore plus violentes que celles des bouteilles de gaz habituelles, lorsqu'elles se retrouvent dans les fours à haute température de l'UVE. Une bouteille classique de propane ou butane explose à 15-20 bars environ. Une bouteille de protoxyde d'azote explose à plus de 150 bars. Ces déflagrations cassent les barreaux, tordent les grilles mécaniques, abîment les briques réfractaires et endommagent la structure métallique des installations. Le phénomène sur le site de Vedène s'intensifie mois après mois : des dizaines de milliers de bouteilles ont été retrouvées dans les mâchefers d'incinération et les explosions sont quasi quotidiennes.

Depuis le 1er janvier 2021, l'unité de Vedène a subi onze arrêts de fours consécutifs à ces explosions. Chaque arrêt peut durer entre 4 et 7 jours.

Ces incidents présentent de réels risques pour la sécurité des équipes de conduite de l'usine et ont des répercussions organisationnelles et financières importantes car des travaux de réparation sont nécessaires. De surcroît, des détournements notables vers les sites d'enfouissement doivent être réalisés le temps de ces opérations (arrêt du four, réparation, redémarrage du four). Hors opérations de maintenance programmées à l'avance, ces ouvrages industriels complexes n'ont pas vocation à être arrêtés de manière si répétée.

Pour garantir la sécurité des personnels et permettre d'assurer la continuité du service public de traitement et de valorisation des déchets, il est impératif d'encadrer la gestion de ces déchets. Il convient notamment de s'assurer que ces bouteilles, lorsqu'elles sont collectées (dans la nature, sur la voie publique ou dans des conteneurs), ne soient pas dirigées vers l'UVE, qui par ailleurs n'est pas autorisée à recevoir ces déchets classés par le Code de l'environnement en déchets dangereux.

Pour la sécurité de tous, l'objectif est de s'assurer que ces déchets dangereux soient orientés vers la filière dédiée. Les services techniques de chaque collectivité pourraient constituer un moyen fiable de regroupement et de reprise dès lors qu'ils puissent être dotés d'un point de collecte de Déchets Dangereux, au même titre que d'autres bouteilles de gaz.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

@prefet84

www.vaucluse.gouv.fr



Bouteilles facilement identifiables : bleues, d'une longueur variant entre 30 et 50 cm.



Bouteilles collectées en 3 jours dans les mâchefers d'incinération



ETAT DE LA MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

En 2021, **816** composteurs individuels ont été distribués.
Depuis 2004, début de l'opération, ce sont **15867 foyers qui ont été équipés**.

ETAT DE LA DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS EN 2021							
Rappel Total Sidomra 2020	14 877	total ccpsmv	167	total general	15 044		
	Population totale recensement au 01/01/2021	Nombre de logements insee 2017	% habitat individuel	Nombre de logements en individuel	Nombre de composteurs	Taux d'équipement	Taux d'équipement global
Avignon / Montfavet	93 434	53 650	28%	15 022	4 670	31%	
Caumont sur Durance	4 998	2 306	82%	1 891	487	26%	
Jonquerettes	1 565	659	94%	619	181	29%	
Le Pontet	17 414	7 873	59%	4 645	1 370	29%	
Morières les Avignon	8 690	3 864	77%	2 975	933	31%	
Saint Saturnin lès Avignon	4 968	2 318	80%	1 854	527	28%	
Vedène	11 496	4 923	77%	3 791	1 189	31%	
Velleron	3 021	1 463	87%	1 273	525	41%	
Entraigues	8 656	4 012	70%	2 808	818	29%	
Sous-total Grand Avignon	154 242	81 068	43%	34 879	10 700	31%	31%
Chateauneuf de Gadagne	3 402	1 566	86%	1 347	457	34%	
Le Thor	9 174	4 120	80%	3 296	651	20%	
Sous-total CCPSMV	12 576	5 686	82%	4 643	1 108	24%	24%
Althen des Paluds	2 906	1 297	78%	1 012	308	30%	
Monteux	13 094	5 850	72%	4 212	872	21%	
Bédarrides	5 319	2 430	74%	1 798	482	27%	
Sorgues	19 035	8 771	59%	5 175	1 169	23%	
Pernes	10 259	4 974	81%	4 029	1 054	26%	
Sous-total CCSC	50 613	23 322	70%	16 226	3 885	24%	24%
Sous Total SIDOMRA					15 693		
Sous Total CCPSMV					174		
TOTAL SIDOMRA + CCPSMV	217 431	110 076	51%	55 748	15 867	28%	28%
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	janv-21	mars-21	juin-21	oct-21		TOTAL 2021	
	124	217	301	174		816	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	/	/	juin-20	sept-20	/	TOTAL 2020	
	/	/	163	169	/	332	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	mars-19	/	juin-19	oct-19	nov-19	TOTAL 2019	
	248	/	272	177	85	782	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	avr-18	/	juin-18	oct-18	nov-18	TOTAL 2018	
	157	/	141	120	86	504	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	mars-17	mai-17	juin-17	sept-17	nov-17	TOTAL 2017	
	170	144	64	109	99	586	
Nombre de composteurs distribués par campagne sur l'année :	févr-16	avr-16	juin-16	oct-16	nov-16	TOTAL 2016	
	133	103	56	166	58	516	
TOTAL SIDOMRA	2004/2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Composteurs/An	6456	1006	1132	806	779	650	636
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	692	516	586	504	782	332	816
	2022	2023	TOTAL				
	0	0	15 693				
CCPSMV	2007	2008	2011	2019	2021	TOTAL	
Chateauneuf de gadagne	9	18	29	1	2	59	
le thor	31	41	32	6	5	115	
TOTAL CCPSMV	40	59	61	7	7	174	

L'ASSOCIATION KNET PARTAGE

COLLECTE DES CANETTES EN ALUMINIUM DANS LES ESPACES PUBLICS



K Net Partage est une association caritative à but Humanitaire, Social et Environnemental qui a pour vocation d'aider les enfants vulnérables en France et à l'étranger en collectant des fonds pour aider les enfants malades et handicapés.

K Net Partage, ce sont des parents déficients visuels, qui gèrent bénévolement l'association entourés d'amis valides, qui ont créé un geste simple ou plutôt une « philosophie ».

L'association souhaite mettre en lumière l'humain et les valeurs telles que le don de soi, la solidarité, l'échange et surtout le partage.

Son nom : la lettre « K » nous sommes tous différents associé au mot « Net » pour préciser l'action en lien avec la protection de l'environnement, le recyclage et enfin le mot «Partage».

Les activités de l'association couvrent philanthropie, social, sanitaire, éducatif, culture, qualité de la vie, l'environnement, et la solidarité. K Net Partage est un projet participatif en perpétuel mouvement qui invite toute personne, organisation ou entreprise à créer volontairement un geste écologique et solidaire.

ACTIONS :

- K Net Partage participe ou organise des opérations de terrain entièrement bénévoles (nettoyages, ateliers pédagogiques, animations diverses).
- Ces actions de terrain ont pour but et résultat : la protection immédiate de l'environnement par des gestes éco-citoyens.
- K Net Partage sensibilise le grand public et les plus jeunes à la préservation de l'environnement.
- K Net Partage sensibilise les autorités locales, les organisateurs d'évènements ou lieux fréquentés par du public à la nécessité d'aménager des points d'apports volontaires pour que les déchets recyclables soient triés à la source
- K Net Partage participe à la Création d'un réseau national de collecte et mise en lien avec des recycleurs pour valoriser la matière localement afin d'éviter l'émission de CO2 de par des transports inutiles.
- Grâce au recyclage des canettes en aluminium, K Net Partage apporte des Aides financières à des associations, des établissements spécialisés, et/ou des familles d'enfants en situation de handicap.

Depuis 2010, le SIDOMRA s'est associé à Knet Partage pour la promotion des gestes éco-citoyens, la valorisation des déchets recyclables, notamment les canettes en aluminium, dans les lieux publics et lors de manifestations (Fête de la musique, Festivals, manifestations sportives...). Des bénévoles tels que du personnel de Vinci Autoroute, des Professeurs de diverses écoles du Département ainsi que des Associations effectuent la collecte des Points d'Apport Volontaire mis en place ponctuellement (conteneur en carton) et transportent les matériaux recyclés jusqu'au centre de tri du SIDOMRA à VEDENE.

Le SIDOMRA s'engage à accueillir dans son centre de tri et à valoriser les canettes en aluminium issues de la collecte sélective sur la voie et les espaces publics et attribue à l'association Knet Partage une subvention.

En 2021, kgs de canettes ont été collectés et apportés par l'association sur le centre de tri, pour lesquels Knet Partage a perçu **€ de subvention**.

VINCI AUTOROUTES ET LA GROTTTE DE LA COCALIERE PRIMES POUR LES CANETTES D'OR



VINCI AUTOROUTES et La Grotte de la COCALIERE ont été récompensés lors de la Cérémonie des CANETTES D'OR à PARIS.

Très fiers de célébrer nos engagements durables avec la collecte et la valorisation de millions de canettes !

La #canette n'est pas un #dechet

mais une ressource !

Recyclable à l'infini, encore faut-il la collecter ! À vous de jouer ! Transformez vos collectes de canettes, en dons au profit des enfants vulnérables !

#bondecoap #maladiesrares

Merci à nos partenaires invités

World CleanUp Day - France France

Run Eco Team Odysseygreen

Fédération Française Handisport

Les Bouchons d'Amour Ile de France

#canettesdor #boiteaboisson #boisson #chaquecanettecompte #cibeo

#knetpartage #5000knetchallenge2021



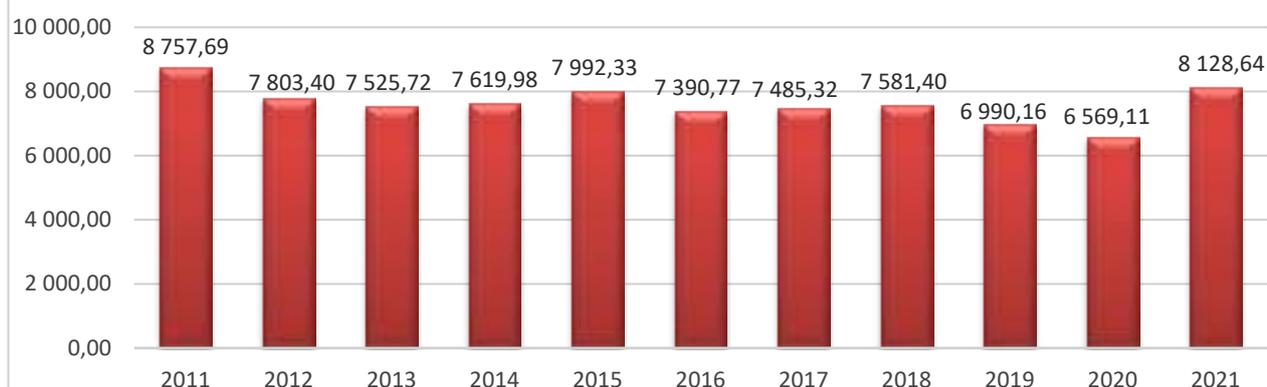
LA DECHÈTERIE DE VEDENE

EVOLUTION DES TONNAGES DE LA DECHETTERIE DE VEDENE

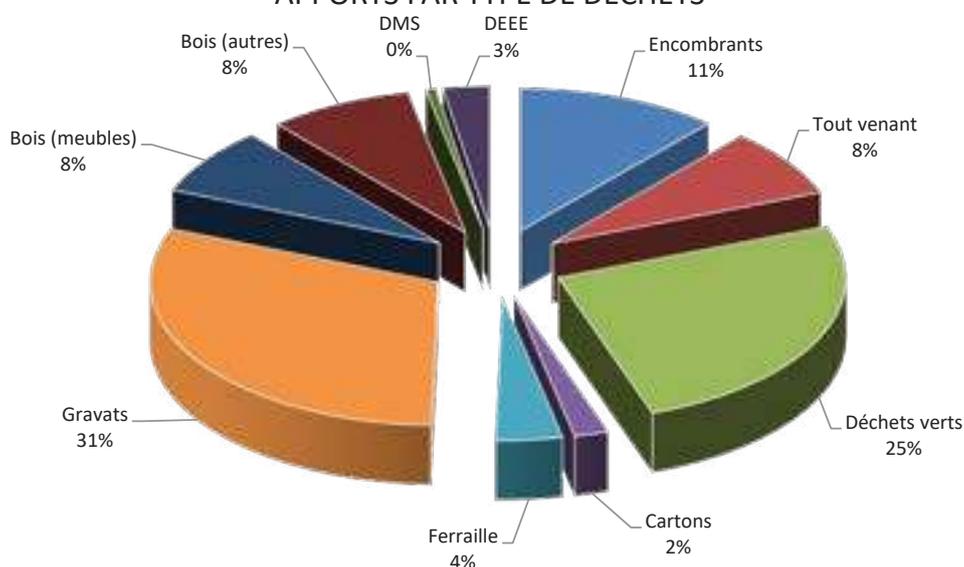
La déchèterie a réceptionné 8 128,64 tonnes de déchets.

TYPE	Tonnage 2020	Tonnage 2021	% de variation	Valorisable/ Non Valorisable
Encombrants	840,72	926,44	10,20%	Enfouissement K2 Entraigues
tout venant	512,30	631,34	23,24%	Valorisation énergétique Vedène
Déchets verts	1 852,46	2 076,74	12,11%	Compostage Entraigues
Cartons	124,94	156,52	25,28%	Recyclage Le Pontet
Ferraille	256,66	303,72	18,34%	Recyclage Monteux
Gravats	1 830,02	2 495,46	36,36%	Recyclage Entraigues
Bois (meubles)	421,52	617,85	46,58%	Recyclage PAPREC Eco Mobilier
Bois (autres)	513,24	661,06	28,80%	Recyclage Entraigues
Déchets Ménagers Spécifiques	25,49	46,1	80,86%	Incineration Rognac - Recyclage des piles COREPILE - Sources lumineuse RECYLUM
Déchets d'équipement Electrique et Electronique	191,76	213,41	11,29%	Recyclage PAPREC - Eco systèmes
TOTAL	6 569,11	8 128,64	23,74%	

Evolution tonnages déchetterie de Vedène 2011/2021



APPORTS PAR TYPE DE DECHETS



LA COLLECTE DU VERRE

LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DU VERRE

Il a été collecté 5 255 tonnes de verre en 2021. Le verre collecté par la Société MINERIS a été recyclé par le Verrier OI Manufacturing à Vergèze en redevenant des bouteilles usinées par la Société PERRIER.

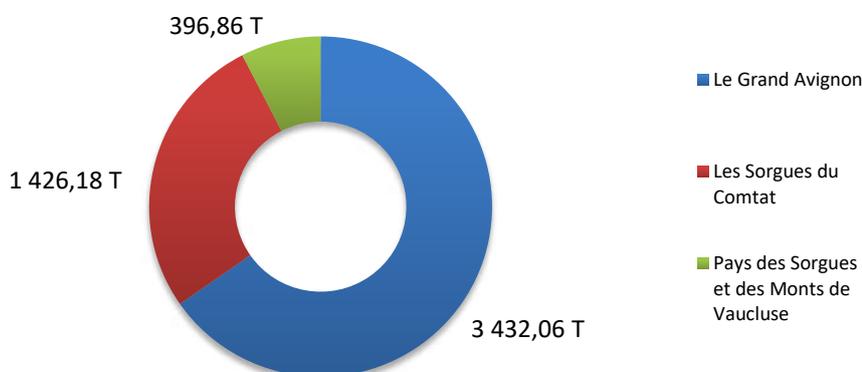
Le SIDOMRA participe à la recherche contre le cancer en reversant à la Ligue contre le Cancer 3,05 Euros, pour chaque tonne de verre collectée.

Cette année **une subvention de 16 028 €** a été versée à La Ligue contre le cancer.

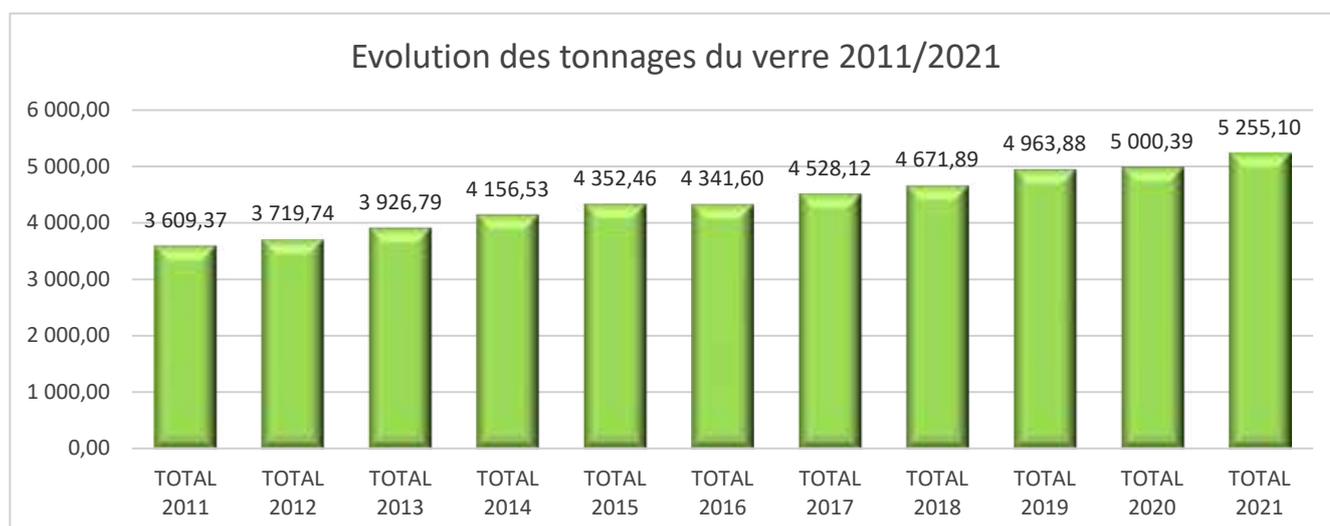
Les tonnages de verre par communauté :

Communauté de Communes	Nbre de colonnes	Nbre d'hab. par colonne	Tonnage 2020	Tonnage 2021	% de variation
Le Grand Avignon	445	346	3 241,92	3 432,06	5,87%
Les Sorgues du Comtat	148	345	1 393,39	1 426,18	2,35%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	43	291	365,08	396,86	8,70%
TOTAL	636	341	5 000,39	5 255,10	5,09%

Collecte du verre sur les Communautés



Evolution des tonnages du verre 2011/2021



CLIIINK BILAN 2021

cliink



Le tri récompensé !

Cliiink® récompense le geste de tri par des bons d'achat chez vos commerçants. Grâce à l'application mobile (ou la carte Cliiink®), chaque fois que vous déposez du verre dans un conteneur de tri connecté, vous gagnez des points !

Comment ça marche ?



1 Je télécharge l'application Cliiink® et je m'inscris.



2 Je me connecte à un conteneur en Bluetooth.



3 Chaque dépôt = 1 point.
Les points sont crédités d'ici 24 à 48H.



4 Je convertis mes points en bons d'achat sur l'appli.

Téléchargez l'application Cliiink® !



www.cliiink.com

REJOIGNEZ
NOUS



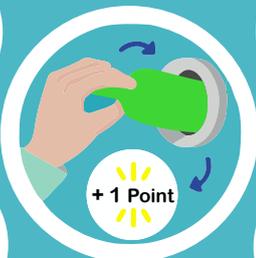
+ 852
utilisateurs en 2021

5255
tonnes
de verre
collectées en 2021



16
communes
équipées

150
commerçants
partenaires



300
conteneurs
connectés

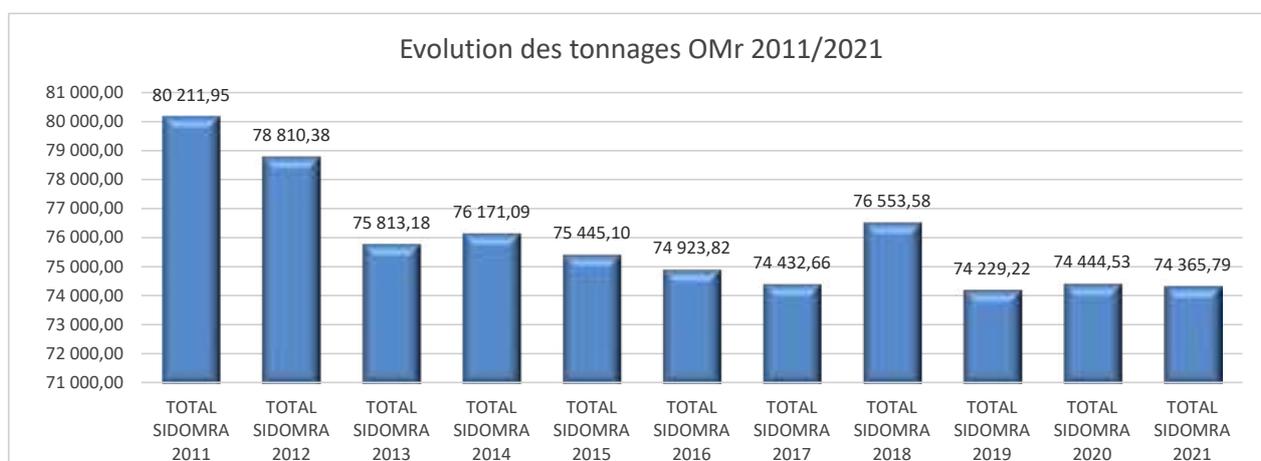


1046
offres souscrites

BILAN GLOBAL DES TONNAGES DU SIDOMRA

1- LES TONNAGES ORDURES MÉNAGÈRES ENTRANTS PAR COMMUNAUTÉS

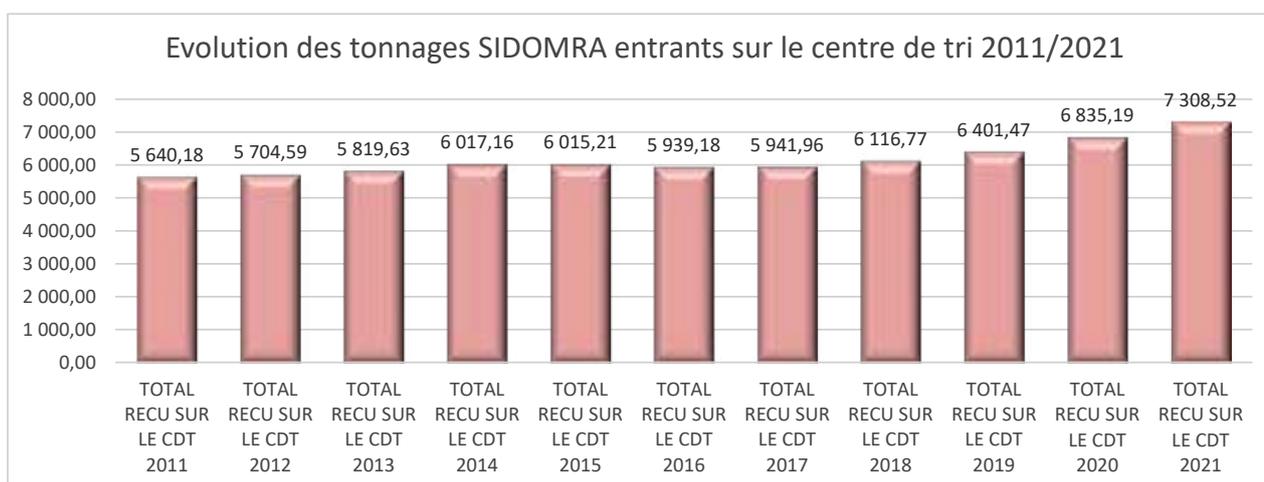
Origine des déchets ménagers et assimilés	2020	2021	% de variation
Le Grand Avignon	55 347,97	55 001,09	- 0,63%
Les Sorgues du Comtat	15 850,72	16 135,84	1,80%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	3 245,84	3 228,86	- 0,52%
	74 444,53	74 365,79	- 0,11%



2 - LES TONNAGES DE TRI SELECTIF ENTRANTS DU SIDOMRA PAR COMMUNAUTÉS

Le centre de tri a réceptionné **7 308,52 tonnes** de matériaux sélectifs issus du SIDOMRA en 2021.

Communauté de Communes	Collecte sélective 2020	Collecte sélective 2021	% de variation
Le Grand Avignon	4 611,95	4 950,68	7,34%
Les Sorgues du Comtat	1 837,30	1 990,98	8,36%
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	385,94	366,86	- 4,94%
TOTAL	6 835,19	7 308,52	6,92%



3 - TONNAGES PAR COMMUNAUTE EN KG/AN/HAB

COMMUNAUTÉS	Kg incinéré/an/hab	Kg verre/an/hab	Kg sélectif/an/hab
Le Grand Avignon	357,01	22,28	32,13
Les Sorgues du Comtat	316,18	27,95	39,01
Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	258,04	31,72	29,32
Ratio SIDOMRA kg/an/habitant	341,74	24,15	33,94
Moyenne nationale *	254,00	30	49

* source ADEME

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES TONNAGES RECYCLÉS SORTANTS

Matériaux	Tonnages 2020	Tonnages 2021	% de variation	Recycleur	Destinations (**)
Acier	202,310	196,110	-3,06%	PAPREC	FRANCE - ESPAGNE
Aluminium	36,040	44,520	23,53%	PAPREC	BELGIQUE - ALLEMAGNE
Cartonnettes	1 669,430	1 915,172	14,72%	SUEZ	ESPAGNE - TURQUIE
JRM	1 150,200	1 293,530	12,46%	GOLBEY	FRANCE
Gros de magasin	1 258,240	1 623,880	29,06%	SAICA	ESPAGNE
Plastiques PET	519,530	564,540	8,66%	PAPREC	FRANCE - ITALIE ALLEMAGNE - LITUANIE
Plastiques PEHD	153,940	189,140	22,87%	PAPREC	ITALIE
Briques alimentaires	68,480	92,570	35,18%	SUEZ	ITALIE - ESPAGNE
Sacs de collecte	24,900	48,460	94,62%	SUEZ	ESPAGNE - PORTUGAL
Verre (*)	35,580	52,660	48,00%	VIAL	FRANCE
TOTAL	5 058,620	6 020,582	17,62%		

(*) Ayant constaté que du verre arrivait au centre de tri, nous avons mis en place un système de récupération en cabine de pré tri, afin de pouvoir le recycler.

(**) Ordre des pays en fonction des proportions de tonnages évacués dans chaque pays (du plus grand au plus petit).



LES COÛTS BRUTS DE TRAITEMENT

1 - COÛT DE LA DECHÈTERIE DE VEDENE*

	2020	2021	% de variation
COÛT HORS TAXE	282 537,43	400 978,91	41,92 %
Coût HT ramené à la tonne	43,01	49,33	14,69 %

* remboursé par le Grand Avignon

2 - COÛT DE LA COLLECTE DU VERRE

	2020	2021	% de variation
COÛT HORS TAXE	220 717,22	247 305,01	12,05 %
Coût HT ramené à la tonne	44,14	47,06	6,62 %

3 - COÛT DE L'INCINÉRATION (HORS TGAP)

	Coût 2020	Coût 2021	% de variation
Tonnages	74 444,53	74 365,79	-0,11%
Prix HT/T en Investissement	37,64	38,28	1,69%
Coût HT annuel en Investissement	2 802 082,15	2 846 458,19	1,58%
Coût TTC annuel en Investissement	3 082 290,37	3 131 104,01	1,58%
Prix moyen HT/T en Fonctionnement	56,77	59,48	4,76%
Coût HT annuel en Fonctionnement	4 226 405,31	4 423 064,08	4,65%
Coût TTC annuel en Fonctionnement	4 649 045,84	4 865 370,49	4,65%
Coût total HT annuel	7 028 487,46	7 269 522,27	3,43%
COÛT TOTAL TTC ANNUEL	7 731 336,21	7 996 474,50	3,43%
Coût HT ramené à la tonne	94,41	97,75	3,54%
COÛT TTC RAMENÉ À LA TONNE	103,85	107,53	3,54%

4 - COÛT DU CENTRE DE TRI DES TONNAGES ENTRANTS

	Coût 2020	Coût 2021	% de variation
Tonnages	6 835,19	7 308,52	6,92%
Coût HT annuel	1 556 890,02	1 674 533,97	7,56%
Coût TTC annuel	1 712 579,02	1 778 087,24	3,83%
Coût HT ramené à la tonne	227,78	229,12	0,59%
Coût TTC ramené à la tonne	250,55	243,29	-2,90%

Baisse du taux de TVA en 2021

LES RECETTES ET SOUTIENS À LA VALORISATION

Soutien à la tonne triée :	Matériaux	Montant 2020	Montant 2021	% de variation
CITEO *	Tri sélectif	1 301 525,81	1 527 462,91	17,36%
CITEO	PAPIERS	96 865,65	102 085,44	5,39%
Sous-total		1 398 391,46	1 629 548,35	16,53%
Vente de matériaux :		Montant 2020	Montant 2021	% de variation
OI **	Verre	119 975,32	118 235,80	-1,45%
SUEZ	Cartonnette	123 362,34	147 090,74	19,23%
SUEZ	Brique alimentaire	1 032,18	1 018,27	-1,35%
Papeterie Golbey	JRM	62 473,62	85 153,22	36,30%
VEOLIA	Gros de mag	0,00	164 068,24	/
SAICA ***		935,20		
PAPREC	Acier	16 122,17	34 709,79	115,29%
PAPREC	ALU	19 921,04	26 940,88	35,24%
PAPREC	PLASTIQUE	106 609,07	167 612,36	57,22%
Sous-total		450 430,94	744 829,30	65,36%
Valorisation Energétique :	Tonnages tiers	Montant 2020	Montant 2021	% de variation
SUEZ	Tonne / électricité	939 374,73	831 074,68	-11,53%
Sous-total		939 374,73	831 074,68	-11,53%
Redevance régie de recette :		Montant 2020	Montant 2021	% de variation
Particulier	Composteurs	7 960,00	19 710,00	147,61%
Sous-total		7 960,00	19 710,00	147,61%
TOTAL		2 796 157,13	3 225 162,33	15,34%

* 4 acomptes 2021 + solde 2020

** les prix de reprise remontent mais ne sont pas encore au niveau d'avant COVID

*** Reprise sur une année complète avec SAICA

BILAN ANNUEL HORS PARTICIPATIONS

1- DEPENSES DIRECTES

DEPENSES	Montant total HT 2020	Montant total HT 2021	% de variation
Déchèterie de Vedène	282 537,43	400 978,91	41,92%
Collecte verre	220 717,22	247 305,01	12,05%
Incinération	7 028 487,46	7 269 522,27	3,43%
Centre de Tri	1 556 890,02	1 674 533,97	7,56%
TOTAL	9 088 632,13	9 592 340,16	5,54%

2 - RECETTES DIRECTES

RECETTES	Montant total HT 2020	Montant total HT 2021	% de variation
Déchèterie de Vedène	282 537,43	400 978,91	41,92%
Soutiens à la tonne triée	1 398 391,46	1 629 548,35	16,53%
Ventes de matériaux	450 430,94	744 829,30	65,36%
Valorisation énergétique	939 374,73	831 074,68	-11,53%
Régie de recette	7 960,00	19 710,00	147,61%
TOTAL	3 078 694,56	3 626 141,24	17,78%

SYNTHÈSE COÛTS NETS

COÛT DE L'INCINÉRATION (HORS TGAP)

DÉPENSES HT	7 269 522,27
RECETTES HT (Valorisation énergétique)	831 074,68
RECETTES HT (Soutiens CITEO : part incinération)	293 578,37
COÛT NET HT/TONNE	82,63

COÛT DU TRI SÉLECTIF

DÉPENSES HT	1 674 533,97
RECETTES HT (soutiens CITEO)	1 284 494,48
RECETTES HT (ventes matériaux)	744 829,30
COÛT NET HT/TONNE	- 48,54

COÛT DE LA COLLECTE DU VERRE

DÉPENSES HT	237 187,99
RECETTES HT (Ventes matériaux)	118 235,80
RECETTES HT (Soutiens CITEO)	51 475,50
COÛT NET HT/TONNE	12,84

LES PARTICIPATIONS DES EPCI ADHÉRENTS

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS AU BUDGET SYNDICAL

Les EPCI adhérents du SIDOMRA (Le Grand Avignon, Les Sorgues du Comtat, Le Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse) contribuent financièrement aux charges syndicales, à travers une participation. Celle-ci est établie par rapport au nombre d'administrés par EPCI pour l'investissement (environ 30%) et au tonnage incinéré par EPCI pour le fonctionnement (environ 70%). Il n'y a pas de participations appelées pour le Centre de Tri, le SIDOMRA percevant les aides des Eco-organismes et la revente des matériaux.

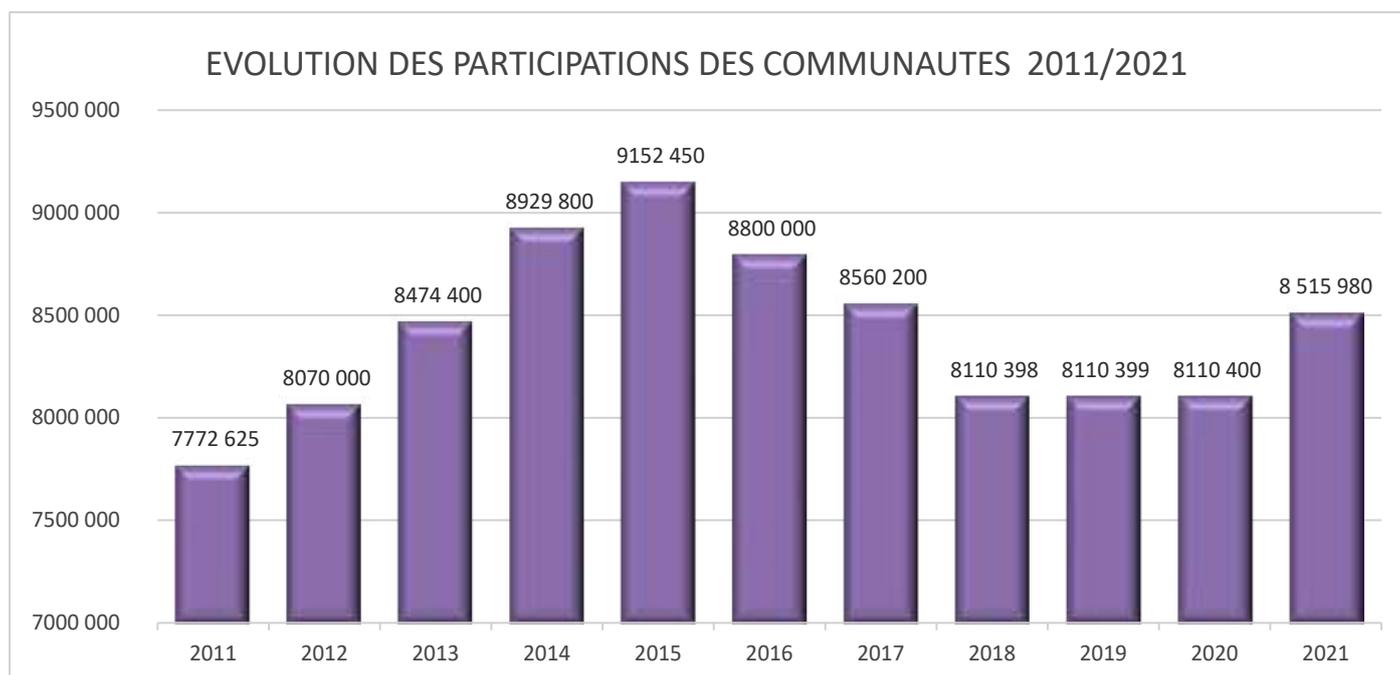
PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTÉS POUR 2021

COLLECTIVITES	MONTANT TTC 2020	MONTANT TTC 2021	%
GRAND AVIGNON	5 943 748	6 226 641	4,76%
SORGUES DU COMTAT	1 770 215	1 874 265	5,88%
PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE	396 437	415 074	4,70%
TOTAL SIDOMRA	8 110 400	8 515 980	5,00%

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Les participations sont calculées sur le tonnage N-1

PARTICIPATIONS TTC	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CA DU GRAND AVIGNON	5 740 234	5 952 891	6 262 872	6 640 236	6 767 040	6 486 571	6 318 492	5 986 657	5 963 252	5 943 748	6 226 641
CC RHONE OUEZE	892 108	920 854	940 244	939 928	952 867	925 310					
CC LES SORGUES DU COMTAT	794 418	837 605	891 554	944 171	983 309	958 711	1 823 662	1 726 534	1 752 061	1 770 215	1 874 265
CC DU PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE	345 865	358 650	379 730	405 465	449 234	429 408	418 046	397 207	395 086	396 437	415 074
TOTAL TTC SIDOMRA	7 772 625	8 070 000	8 474 400	8 929 800	9 152 450	8 800 000	8 560 200	8 110 398	8 110 399	8 110 400	8 515 980



SINOE® est un outil d'analyse principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et à améliorer leur service, notamment dans une perspective de maîtrise des coûts.

FICHE SYNTHÈSE COÛTS 2021

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS DU PAYS D'AVIGNON

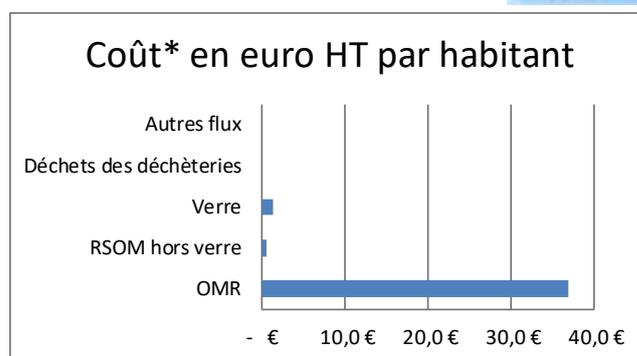
Typologie d'habitat : Urbain
Population : 217 608

Vos coûts



Coût* en euro HT par habitant

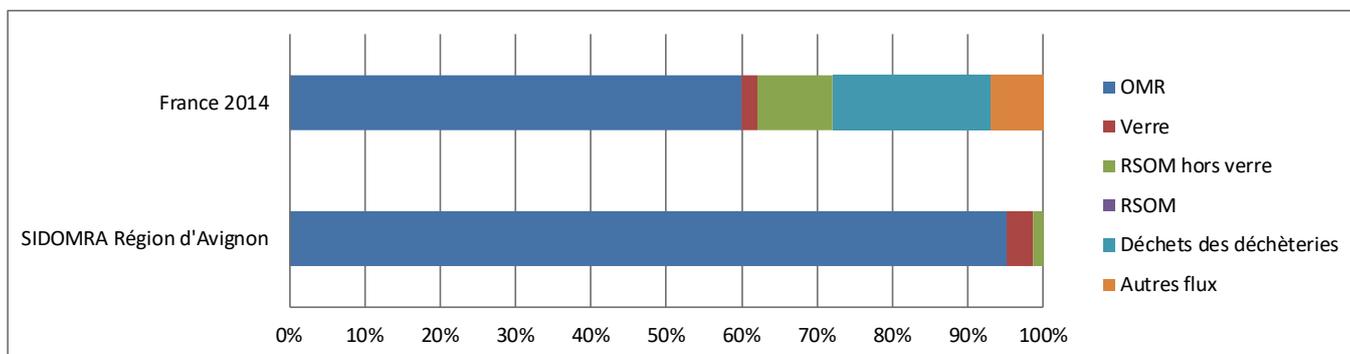
Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Urbain
OMR	36,9 €	53,0 €
RSOM hors verre	0,6 €	10,0 €
Verre	1,3 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	- €	16,0 €
Autres flux	- €	10,0 €
Tous flux	38,8 €	90,0 €



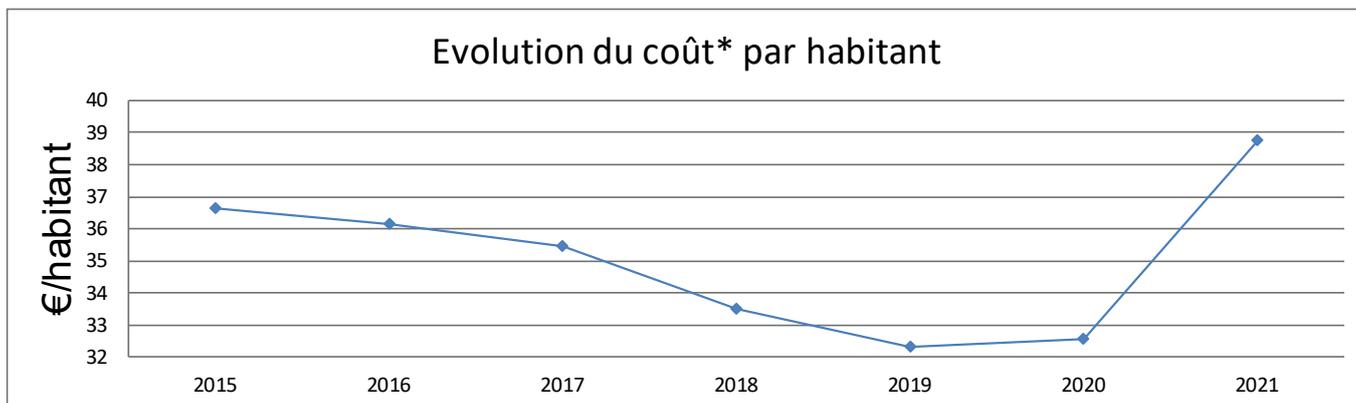
OMR : Ordures ménagères résiduelles

RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

Répartition du coût* par flux



Evolution du coût*



Ces coûts sont également disponibles en €/tonne dans votre Matrice des coûts sur SINOE® et les coûts nationaux sont consultables dans la synthèse du référentiel national des coûts.

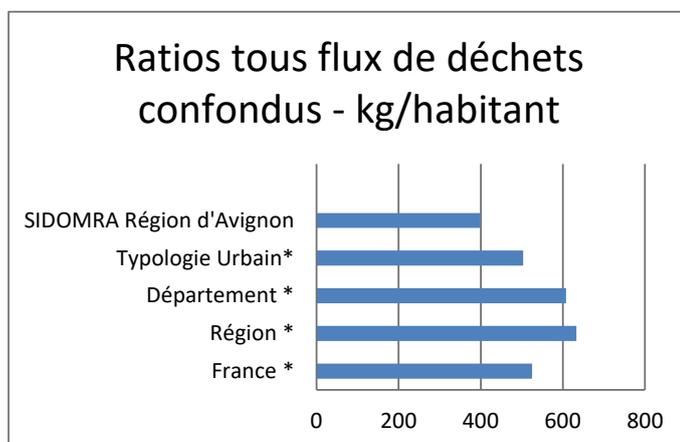
* Coût aidé (hors TVA) : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

Vos tonnages



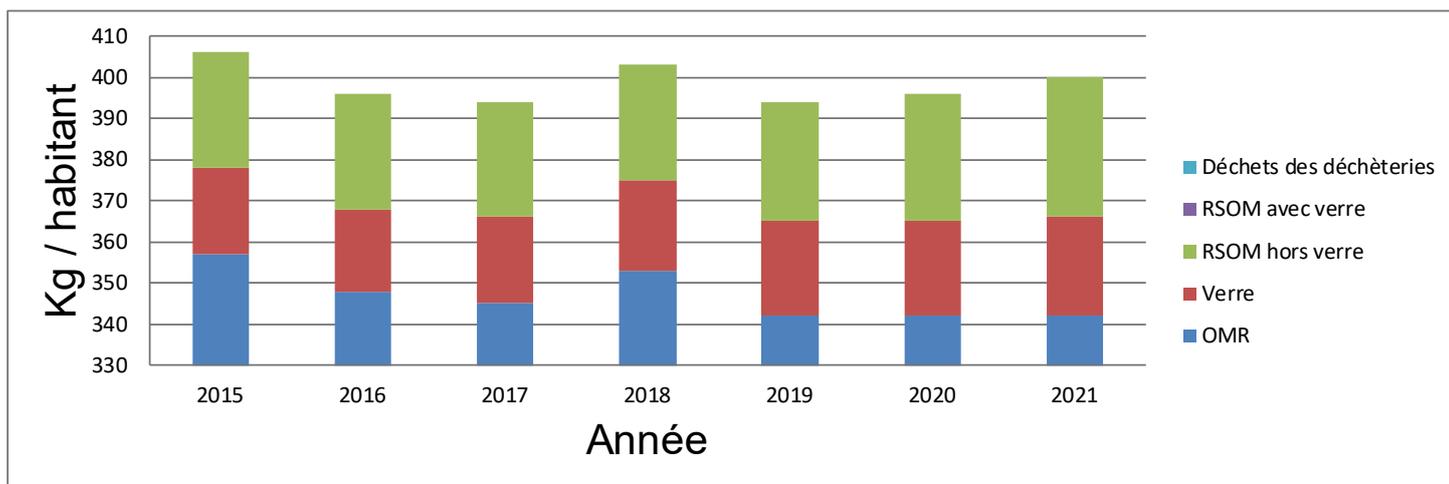
Quantités collectées et comparaison avec des valeurs de référence

Flux collectés par votre collectivité	Kg/hab	Tonnage collecté
OMR	342	74 366
RSOM hors verre	34	7 309
Verre	24	5 255
Déchets des déchèteries	-	-
Autres flux	-	1
Tous flux	399	86 929



(*) Donnée issue de la dernière enquête collecte publiée par l'ADEME

Evolution des quantités collectées de votre collectivité



Source des données

Cette fiche est alimentée par les données de la Matrice des coûts renseignée par la collectivité et validée par l'ADEME. Le positionnement de la collectivité est réalisé à partir du « Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets » et de l'« Enquête collecte », études réalisées par l'ADEME.

CORRESPONDANCES DECRET 2015-1827 DU 30/12/2015

COLLECTE DES DÉCHETS (hors compétence du SIDOMRA sauf collecte du verre)
TERRITOIRE DESSERVI : 3 communautés représentant 16 communes 217 608 (recensement INSEE au 1 ^{er} janvier 2022)
NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS EN PORTE À PORTE (PAP) : Compétence des communautés
NOMBRE DE POINTS DE GROUPEMENT (PAV) : Compétence des communautés
FRÉQUENCE DE COLLECTES ET VARIATIONS SAISONNIÈRES (DONT CAMPINGS) : Compétence des communautés
NOMBRE ET LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES : Depuis le 1 ^{er} janvier 2005, la gestion des déchèteries est assurée, dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte, par les Communautés à l'exception de la déchèterie de Vedène dont la gestion est déléguée par le Grand Avignon au SIDOMRA.
TYPE DE DÉCHETS ACCUEILLIS EN DÉCHÈTERIES : Cartons, déchets verts, ferraille, encombrants, verre, piles et accumulateurs, batteries, lampes et tubes néons, huile de vidange, huile végétale, gravats, textiles, bois, mobilier, radiographies, peintures, solvants et D3E.
TYPE DE COLLECTES SÉLECTIVES ET TYPE DE DÉCHETS CONCERNÉS : La collecte sélective concerne les emballages légers (cartons, flaconnages plastiques et boîtes métalliques), le verre et les journaux /revues/ magazines. La collecte est réalisée soit en PAP en sacs transparents ou bac individuel, soit en PAV en conteneurs de regroupement et en colonnes
MODALITÉS DE COLLECTES SÉLECTIVES (MOYENS) : Compétence des communautés
TYPE DE COLLECTES DES ENCOMBRANTS : Compétence des communautés
COLLECTES NE PROVENANT PAS DES MÉNAGES (DIB, DH, DIS, ETC...) : néant
RÉCAPITULATIF DES TONNAGES ENLEVÉS EN COURS D'EXERCICE ET RAPPEL DU PRÉCÉDENT EXERCICE : Compétence des communautés
EVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE : Compétence des communautés

LES INDICATEURS TECHNIQUES

TRAITEMENT DES DÉCHETS (compétence du SIDOMRA)
LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT : Complexe de valorisation énergétique, plateforme de maturation des mâchefers, centre de tri et déchèterie de Vedène - PÔLE NOVALIE - 649 Avenue vidier - 84270 VEDENE
NATURE DES TRAITEMENTS ET DES VALORISATIONS RÉALISÉS : <ul style="list-style-type: none"> • co-incinération des déchets hospitaliers • tri des collectes sélectives • maturation et valorisation en technique routière des mâchefers d'incinération et séparation des ferreux et non ferreux • valorisation énergétique et thermique par incinération des OM (autoconsommation du site et vente d'électricité au réseau et vente de vapeur à la société Continental Foods au Pontet) • déchèterie
CAPACITÉ DES UNITÉS ET TONNAGE ANNUEL TRAITÉ : <ul style="list-style-type: none"> • <u>capacité d'incinération</u> : 225 400 tonnes/an • 74 366 tonnes pour le SIDOMRA sur un total de 215 588 tonnes • <u>capacité co-incinération boues de STEP autorisée</u> : 6 400 tonnes/an • 2 741 tonnes incinérées • <u>capacité co-incinération Déchets Hospitaliers autorisée</u> : 11 000 tonnes/an • 7 492 tonnes incinérées • <u>capacité de tri</u> : 23 000 tonnes /an • sur 7 309 tonnes entrantes du SIDOMRA, 6 021 tonnes ont été recyclées • <u>capacité plate-forme mâchefers</u> : 87 500 tonnes/an • 44 854 tonnes issues du complexe de Vedène sur un total de 75 978 tonnes • <u>capacité de la déchetterie</u> : 11 000 tonnes /an • 8 129 tonnes apportées
MESURES PRISES DANS L'ANNÉE POUR PRÉVENIR OU ATTÉNUER LES EFFETS PRÉJUDICIALES À LA SANTÉ ET À L'ENVIRONNEMENT DES OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS. <ul style="list-style-type: none"> • Campagnes d'analyse des rejets atmosphériques • Mesures réglementaires en continu des rejets atmosphériques • Analyses réglementaires de l'eau, des Refioms et des mâchefers • Campagne annuelle de mesure de la qualité de l'air dans l'environnement proche du complexe. • Analyse du lait.

LES INDICATEURS FINANCIERS

MODE D'EXPLOITATION :

Gestion du Complexe de Vedène (incinération, tri, déchetterie et plateforme de valorisation du mâchefer)

RÉGIE, DÉLÉGATION, ETC... :

Délégation de Service Public confiée à la Société SUEZ RV (concession)

SUIVANT LES DIFFÉRENTS TRAITEMENTS :

Gestion de la déchetterie de Vedène confiée au Grand Avignon, dans le cadre de la compétence collecte et en sous-traitance à la société SUEZ RV, pour le bas de quai.

MONTANT ANNUEL DES DÉPENSES DU SERVICE ET MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Le montant annuel des dépenses s'établit à euros HT :

- déchetterie : **400 979 € HT**
- incinération : **7 269 522 € HT**
- tri : **1 674 534 € HT**
- collecte du verre : **247 305 € HT**

Le financement provient de la vente des matériaux, des soutiens des Eco-organismes et des participations des communautés proportionnellement aux tonnages incinérés et au nombre d'habitants.

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES SUR CONTRAT :

- **9 345 035 € HT** à la Société SUEZ dans le cadre de la Délégation de Service Public
- **247 305 € HT** à la société MINERIS pour la collecte du verre.

COÛT GLOBAL RAMENÉ À LA TONNE DE DÉCHETS ENLEVÉS (DONT ENCOMBRANTS) :

Pour la compétence traitement du SIDOMRA :

- coût d'incinération à la tonne : **97,75 € HT**
- coût de la déchetterie à la tonne : **49,33 € HT**
- coût du tri à la tonne entrante : **229,12 € HT**
- coût de la collecte du verre à la tonne : **47,06 € HT**

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA REDEVANCE SPÉCIALE DES DÉCHETS ASSIMILÉS (SI INSTAURÉE)

Compétence des communautés

PRODUIT DE LA MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS :

Mise à disposition de composteurs pour 30 € TTC pour le modèle bois, et 24 € TTC pour le modèle plastique, soit : **19 710 € HT**

MONTANT DÉTAILLÉ DES AIDES REÇUES D'ORGANISMES AGRÉÉS (DÉCRET 92-377 DU 1^{ER} AVRIL 1992) :

- CITEO - Emballages : **1 527 462,91 €**
- CITEO - papiers : **102 085,44 €**

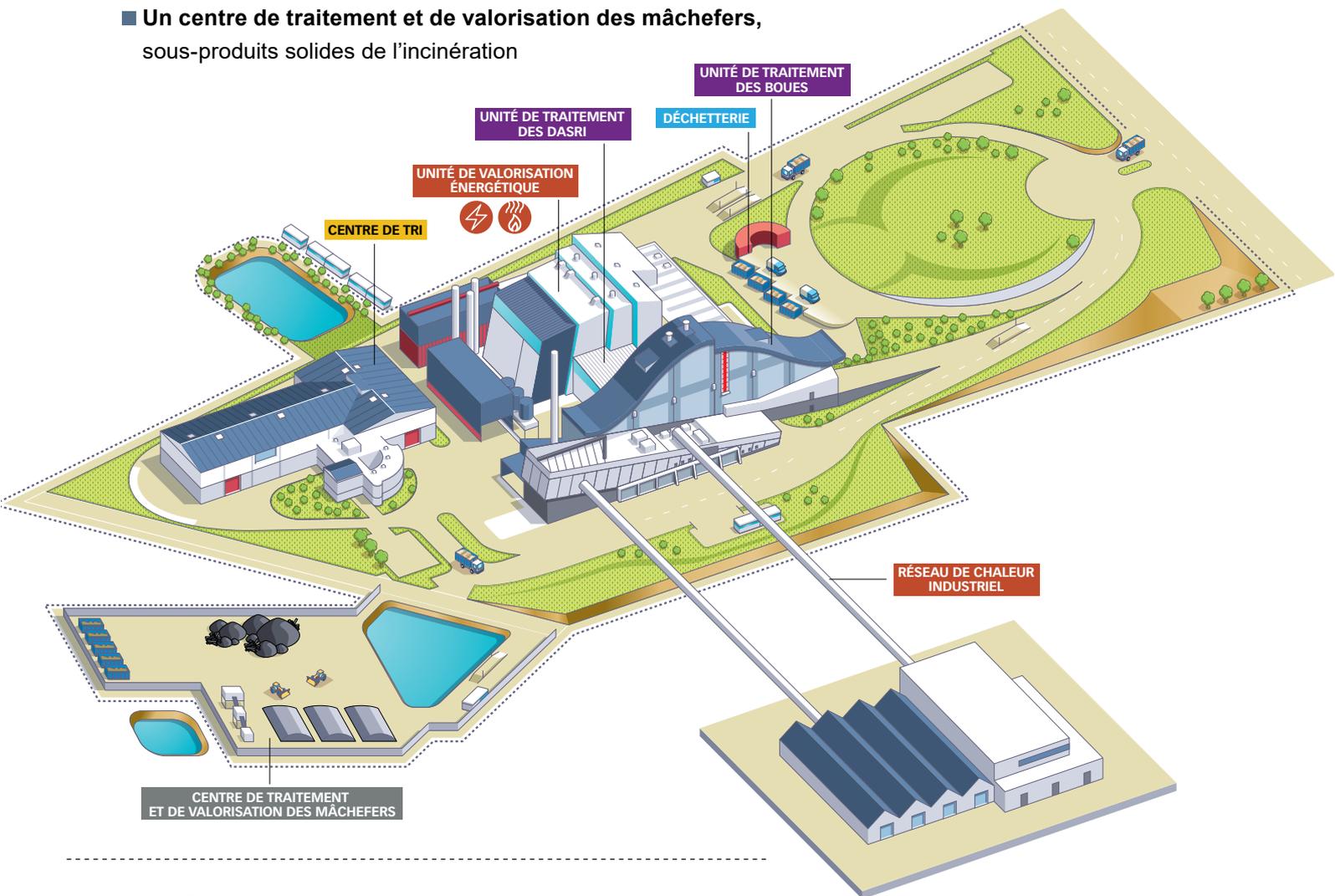
MONTANT DÉTAILLÉ DES RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION (MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE)

- Sté OI (verre) : **118 235,80 € HT**
- SUEZ - cartonnette : **147 090,74 € HT**
- SUEZ - briques alimentaires : **1 018,27 € HT**
- Papeterie Golbey - (JRM) : **85 153,22 € HT**
- SAICA (gros de magasin) : **164 068,24 € HT**
- PAPREC (acier) : **34 709,79 € HT**
- PAPREC (aluminium) : **26 940,88 € HT**
- PAPREC (plastique) : **167 612,36 € HT**
- Valorisation énergétique sur tonnage tiers : **831 074,68 € HT**

NOVALIE

Mis en service en 1995, le pôle NOVALIE regroupe :

- Une déchetterie
- Un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables
- Une unité de valorisation énergétique thermique et électrique pour :
 - Les déchets ménagers et assimilés non recyclables
 - Les déchets d'activités de soins à risques infectieux
 - Les boues non compostables ou non épandables
- Un centre de traitement et de valorisation des mâchefers, sous-produits solides de l'incinération



CAPACITÉS DE TRAITEMENT ANNUELLES

■ Déchetterie

11 000 tonnes

de déchets issus des apports de particuliers, des artisans et des commerçants

■ Centre de tri

23 000 tonnes

de déchets ménagers recyclables

■ Unité de valorisation énergétique

225 400 tonnes

de déchets ménagers et assimilés non dangereux et non recyclables,

dont 17 400 tonnes

de déchets dits spécifiques :

- des déchets d'activités de soins à risques infectieux à hauteur de 11 000 tonnes par an
- des boues non compostables ou non épandables provenant de stations d'épuration

■ Centre de traitement et de valorisation des mâchefers (CTVM)

87 500 tonnes

de mâchefers résultant d'unités de valorisation énergétique de déchets non dangereux



649 Avenue Vidier - 84270 VEDENE
04 90 31 57 40 - www.sidomra.com

